Année scolaire 2023-2024

MEMBRES DU COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT (CLP)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : _____

Primaire ☐ Secondaire ☐ Formation professionnelle (FP) ☐ Éducation des adultes (EDA) ☐

COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

Selon l'article 7-3.02 de l'Entente locale, au plus tard le 15 septembre, le personnel enseignant de chaque établissement doit procéder à l'élection de leur(s) représentant(e)s et la direction désigne le(s) sien(s).

ENSEIGNANT(E)S	
DIRECTEUR(TRICE) OU SON(SA) REPRÉSENTANT(E)	

Veuillez retourner ce formulaire complété avant le **29 SEPTEMBRE 2023** par courriel à courrier@sepi.qc.ca. Merci de votre collaboration et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Assurez-vous de conserver une copie.

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue, Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : **514-645-4536** | Téléc. : 514-645-6951
courrier@sepi.qc.ca | **www.sepi.qc.ca**